

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le lundi 13 juin 2016 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 6 juin 2016.

**Étaient présents** : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Isabelle ARBEAU, Valérie BERGEY, Eliane BERNADET et Christelle JEAN ; Mrs Michel BIBENS, Jean-Michel CAZE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Francis LATRILLE et Bernard MUGICA.

**Étaient absents excusés** : Mme Aurélie BIBENS et Mr Jean-Marie LATIER.

**Étaient absents** : Mrs Gérald FAVE et Laurent LAUZUN.

Monsieur Philippe HERNANDEZ est désigné secrétaire de séance.

### **1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2016**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 30 mars 2016.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016.

### **2/ Délibération n° DELIB1-06-16 : Avis relatif à l'extension du périmètre de la Communauté des Communes du Sud Gironde à huit communes de la Communauté des Communes des Coteaux Macariens**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet. Suite à un avis favorable très majoritaire de la CDCI, ce schéma a pris en considération l'amendement prévoyant la répartition des communes de la CdC des Coteaux Macariens entre la CdC du Sud Gironde (8 communes), la CdC du Réolais en Sud Gironde (5 communes) et la CdC du Sauveterrois (1 commune).

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet a pris un arrêté de projet de périmètre le 12 avril 2016 notifié à la commune le 13 avril 2016, prévoyant l'extension au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du périmètre de la CdC du Sud Gironde aux huit communes suivantes de la CdC des Coteaux Macariens :

Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdélais.

Cette extension portera le nombre de communes de notre CdC à 38 et sa population à 37.347 habitants (population municipale).

Dans le cadre de cette extension, en application du droit commun, le nombre de sièges du conseil communautaire serait porté à 59 répartis comme suit :

- 11 sièges pour la commune de Langon
- 4 sièges pour la commune de Toulenne
- 3 sièges pour la commune de Saint Macaire
- 2 sièges pour les communes de Fargues, Hostens, Noaillan, Roaillan, Saint Maixant et Saint Symphorien
- 1 siège pour les autres communes

Le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour rendre leur avis sur ce projet d'extension, ce délai courant à compter de la date de notification de l'arrêté. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, donne un **avis favorable** relatif

d'une part à l'extension du périmètre de la CdC aux communes de Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdélais

- et d'autre part à la répartition des sièges du conseil communautaire suivant le droit commun.

### **3/ Communications diverses**

- + Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'effectif prévisionnel de la rentrée 2016/2017 à l'école est de 92 élèves.
- + Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux compromis de vente ont été signés pour les terrains en vente lieu-dit Cazebonne.
- + Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'entreprise retenue dans le cadre du marché portant sur les travaux de réhabilitation de la voirie communale est l'entreprise PEPIN.
- + Monsieur le Maire évoque la préparation des festivités du XIV juillet.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00**